# Assurance maladie-maternité : saine et sauve (qui peut)

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **24 (1987)**

Heft 887

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1019950

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

*COMMUNAUTE TARIFAIRE BALOISE*

# Fréquentation en hausse

(*pi*) le 1er juin 1987, la région bâloise mettait en place la première communauté tarifaire à grande échelle du pays. Tous les habitants du nord-ouest de la Suisse (600'000 personnes réparties sur un territoire de 1079 km$^2$) peuvent, moyennant l'achat d'un abonnement mensuel transmissible à 40 fr, circuler librement sur les réseaux de 6 compagnies urbaines et régionales — y compris CFF et PTT — couvrant 750 km de lignes et desservant environ 800 haltes.

Les premiers résultats de cette expérience sont maintenant connus: après quatre mois de fonctionnement, le nombre d'abonnements vendus a augmenté de 23% et la fréquentation des trains, trams et bus s'est accrue de10 à 50%, suivant les compagnies. Seule la ligne d'autobus reliant Liestal à Bâle a souffert d'une baisse de fréquentation de 9%, qui s'explique aisément: elle profitait auparavant de tarifs plus attractifs que les CFF. Le tarif unique a provoqué un passage du bus au rail, plus rapide et plus confortable.

Les régions périphériques ont largement profité de cette offre, puisque plus on s'éloigne de Bâle, plus les augmentations de ventes d'abonnements sont spectaculaires: +108% dans les communes participantes du canton de Soleure, + 116% dans celles du canton de Berne et +127% dans celles du canton d'Argovie. A Bâle-Ville et Bâle-Campagne les augmentations sont respectivement de 9.5 et 32%.

Comme nous le montre le graphique ci-dessous, toutes les catégories de lignes, qu'elles soient urbaines ou campagnardes, ont enregistré une hausse de la fréquentation significative, y compris celles des PTT, qui desservent généralement les trajets les moins rentables et ne font que relier les villages à la gare la plus proche. ■

***Evolution en % de la fréquentation des transports publics de la région bâloise entre le 1 juin et le 30 septembre 1987***

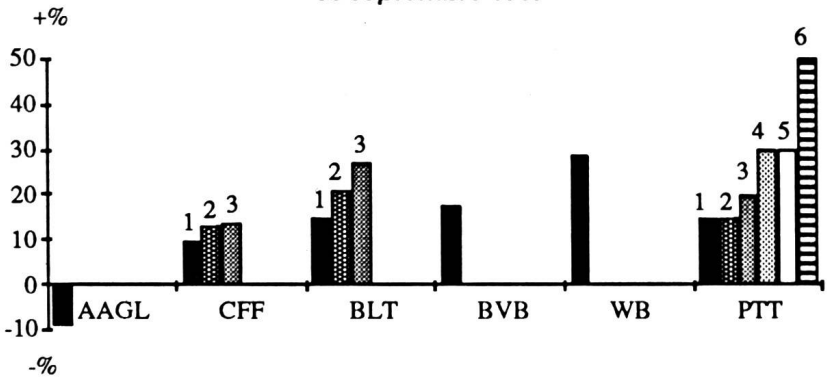


**AAGL - Autobus de Liestal**
ligne Liestal - Bâle (- 9%)

**CFF**
1. Olten - Bâle (+10%)
2. Stein - Bâle (+13%)
3. Delémont - Bâle (+14%)

**BLT - Transports publics de Bâle-campagne**
1. Bus Bottmingen - Muttenz (+15%)
2. Bus région Dornach (+21%)
3. Tram du Leimental (+27%)

**BVB - Transports publics de Bâle-ville**
ligne 12 — gare CFF (+17.7%)

**WB - Waldenburgerbahn** (+29%)

**PTT - Cars postaux**
1. Laufonais (+15%)
2. Oberbaselbiet (+15%)
3. Fricktal (+20%)
4. région de Liestal (+30%)
5. Mariastein (+30%)
6. Trafic d'excursion Gempen - Plateau (+50%)

*ASSURANCE MALADIE- MATERNITE*

# Saine et sauve (qui peut)

(*yj*) Plutôt à cause de l'assurance-maladie en Suisse romande, davantage en raison de l'allocation généralisée aux jeunes mères en Suisse alémanique, le projet de loi a donc été rejeté à près de trois contre un dimanche dernier en votation populaire.

Heberlués par le score incroyablement sévère, les partisans du projet tentent de se resaisir et font le point. Côté assurance-maladie et lutte contre l'explosion des coûts de la médecine, on va continuer à tourner le dos à la mutualité-solidarité pour primer l'égoïsme des affiliés dont le corps et le porte-monnaie sont en bonne santé. Les cotisations vont encore augmenter, la prochaine fois au 1er janvier, dans les proportions annoncées (comme par hasard) dans le courant de la semaine précédent la votation.

En matière d'assurance-maternité, le mandat constitutionel donné en 1945 demeure toujours sans effet. La protection contre les licenciements pendant treize mois reste acquise par le nouvel article 336c, al.1c CO; les Chambres ne pourraient y revenir qu'en fonction d'une procédure d'exception à laquelle la simple décence devrait interdire de recourir. L'allocation généralisée ayant manifestement scandalisé, il reste à garantir le salaire pendant le congé-maternité de seize semaines accordé aux travailleuses. Des propositions dans ce sens sont déjà faites; idem pour les prestations de l'assurance-chômage. Reste à savoir si le Conseil fédéral et les Chambres voudront sauver ce qui peut encore l'être.

Comme dit Mme Suzette Sandoz, qui sait seulement protester mais non proposer: *«L'enfant est une bénédiction, pas un sacrifice.»* Comme la retraite, la vieillesse ou la guérison sans doute.

Quand entendra-t-on «Bazardez-moi toutes ces assurances, qu'on voie enfin les plus forts survivre, conformé-ment au processus de sélection naturelle cher aux amis de la race supérieure.»? ■